BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1013

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

832 571 350 RCS Annecy.
ABBE IMMO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 117, Impasse Du Four, le Petit-Bornand-les-Glières, 74130 Glières-Val-de-Borne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Projet de fusion entre ABBE IMMO, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, Siège social : 117 impasse du Four 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, 832 571 350 RCS ANNECY et ABBE TRANSPORTS, Société à responsabilité limitée au capital de 9150 euros, Siège social : 117 impasse du Four LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, 437 871 627 RCS ANNECY. Avis de projet de fusion.Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE PETIT BORNAND-LES -GLIERES du 30 avril 2022, la société ABBE IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 117 Impasse du Four - 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 571 350 RCS ANNECY, et la société ABBE TRANSPORTS, société à responsabilité limitée au capital de 9150 euros, dont le siège social est 117 Impasse du Four - LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES - 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 437 871 627 RCS ANNECY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ABBE IMMO par la société ABBE TRANSPORTS. La société ABBE IMMO ferait apport à la société ABBE TRANSPORTS de la totalité de son actif, soit 297 453.44 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 192 092.78 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 105 360.66 euros. La société ABBE TRANSPORTS détenant la totalité des 100 parts composant le capital social de la société ABBE IMMO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ABBE IMMO détenues par ABBE TRANSPORTS un boni de fusion de 104 360.66 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ABBE IMMO depuis le 1er avril 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ABBE TRANSPORTS. La société ABBE IMMO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition

à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ANNECY au nom des deux sociétés le 11 mai 2022. Pour avis..

